

NOTE EXPLICATIVE

Vous êtes nombreux à nous soutenir financièrement depuis des années et nous avons l'habitude de vous délivrer un reçu fiscal pour chaque cotisation. En vertu des articles 238 et 238 bis du code des impôts, les associations d'intérêt général doivent émettre des reçus fiscaux sur les dons qu'elles reçoivent et non sur les cotisations, qui ne sont pas considérées par l'administration fiscale comme des dons. Nous ne pouvons donc établir des reçus que sur les sommes supérieures à la cotisation minimale de 10,00€

Exemple : vous adressez à l'association un chèque de 25,00€
Nous vous établirons un reçu sur un montant de 15€ que vous pourrez déduire lors de votre déclaration de revenus.



ASSOCIATION



Les Amis de
l'œuvre
d'ARCABAS

BULLETIN D'ADHESION

Madame

Mademoiselle

Monsieur

NOM ; Prénom :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Pays : Mail :@.....

J'adhère pour la première fois

Je souhaite renouveler mon adhésion

Sympathisant (10€)

Soutien (16€)

Bienfaiteur (25€)

Je souhaite donner un autre montant :

J'accepte de recevoir par courriel les informations de l'Association.

Je retourne mon bulletin d'adhésion accompagné du règlement par chèque à l'ordre des
« **Amis de l'œuvre d'Arcabas** » à l'adresse de notre trésorière :

Madame Marilyn COSTAFROLAZ
228 route des Rieux
38330 MONTBONNOT-St MARTIN – FRANCE